



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 05/2022

Réponse de la Municipalité à l'interpellation

Janeiro "Plan horaire 2023",

quelle marge de manœuvre ?



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

Dans son programme de législature, la Municipalité s'est donné comme objectif de développer la mobilité douce et de diminuer les nuisances dues au trafic motorisé. Améliorer la desserte en transports publics est à n'en pas douter un moyen efficace pour atteindre ces deux objectifs. En outre, l'augmentation de l'offre reste le meilleur moyen de convaincre les usagères et usagers d'opter pour les transports en commun.

Si la Commune a la chance d'être bien desservie en lignes CFF (quatre gares et haltes CFF sur les lignes du Simplon no 100 et Lausanne-Berne no 250), des améliorations de cadence sont encore nécessaires pour qu'un report modal plus important s'opère. La Municipalité a donc toujours soutenu et s'est réjoui de l'introduction de la cadence au quart d'heure entre Cully et Cossonay-Penthalaz, prévue pour décembre 2022. Elle a été d'autant plus déçue de constater que le projet d'horaire 2023 ne prévoit pas la cadence *au quart d'heure*, mais *quatre fois par heure* et que la halte de Villette ne devrait pas bénéficier de la cadence à la demi-heure comme cela a pourtant été promis par le Canton, dans différentes versions de la stratégie cantonale en matière de transports publics.

La Municipalité partage tout à fait l'avis de l'interpellatrice à propos des désagréments que cela engendre pour les usagères et usagers au départ de Cully et Villette et sur le fait que cela ne pourra que ralentir le report modal dans une période critique tant du point de vue climatique qu'énergétique.

Il faut rappeler qu'en matière de trafic régional (liaisons entre plusieurs communes), c'est la Confédération et le Canton qui commandent l'offre et le Canton refacture ensuite une partie des coûts non-couverts aux communes (art. 28 de la Loi fédérale sur le transport de voyageurs, art. 15 de la Loi cantonale sur la mobilité et les transports publics). En revanche, en matière de trafic urbain (notamment à l'intérieur des frontières communales), les communes sont seules compétentes et commanditaires.

Rappelons par ailleurs que l'année 2021 a vu l'offre en transports publics par bus être grandement améliorée, notamment dans les hauts de la commune et pour le bourg de Grandvaux. Une collaboration a été conclue avec Lutry afin de prolonger la ligne TL 47 jusqu'à Pra Grana, qui est désormais desservi deux fois par heure selon les horaires du trafic urbain, soit de cinq heures trente à minuit. La convention entre les deux communes répartissant les frais à charge de chacune a été adoptée par le Conseil communal le 15 mars 2021 (préavis 04/2021).

Les aménagements de l'interface de Pra Grana sont toujours provisoires et un préavis pour les aménagements définitifs sera soumis prochainement au Conseil communal. En deuxième lieu, la ligne Car Postal 381 a repris les courses de la ligne 67 des TL et assure désormais aussi la desserte du bourg de Grandvaux et de l'Hôpital de Lavaux. Enfin, la



cadence vers Forel et Palézieux a été fortement augmentée. Certes, une rupture de charge est nécessaire à Pra Grana, mais cela permet d'utiliser des bus plus petits et donc mieux adaptés à notre topographie compliquée (bourgs et virages étroits bordés de murs) sur le bas de la ligne.

Réponse aux questions

1. La Municipalité a-t-elle pris position sur le nouveau projet horaire 2023 en particulier sur les sujets précités? Oui. Elle le fait chaque année. Elle a aussi encouragé les habitant-e-s de la commune à faire de même. Elle a enfin écrit en juin 2022 à la DGMR pour se plaindre du non-respect des promesses en matière d'offre au quart d'heure et d'absence de cadence à la demi-heure à Villette. Ce courrier à la DGMR a débouché sur une séance avec les services de l'Etat, qui aura lieu début novembre.

En plus de regretter le non-respect des promesses d'amélioration de l'offre susmentionnées à Cully et Villette, la Municipalité a demandé les améliorations suivantes :

- Lignes : 100 et 150 : à Lausanne, les correspondances doivent être garanties vers Morges (S5 et S6) depuis Cully.
- 100 : introduire la cadence à la demi-heure vers Cully-Lausanne et Vevey au départ d'Epesses.
- 100 : au moins un des RE Vevey/St. Maurice - Annemasse/Genève-Aéroport doit s'arrêter à Cully (le temps de battement et les nouveaux quais à Cully le permettent).
- 10.381 et 100.382 : la correspondance avec les S3 et S4 vers Aigle/St. Maurice doit être assurée en gare de Cully. La Municipalité a toutefois conscience que satisfaire cette demande est matériellement impossible dans un contexte d'horaire cadencé (où tout se joue à la minute près), pour lequel le haut des lignes de bus doit assurer les correspondances vers Fribourg/Berne depuis Palézieux. L'horaire ne peut donc être construit que pour assurer la correspondance vers Lausanne depuis Cully, avec pour conséquence frustrante – mais quasiment inéluctable – que les trains vers Vevey partent une minute avant l'arrivée des bus (voire en même temps).
- 10.381 : réintroduire la liaison Cully-Grandvaux, Pra Grana au départ de Cully à 20h14 (existante avec l'horaire 2021).
- 249 : la S9 doit s'arrêter à Grandvaux.

Parallèlement aux discussions sur le futur horaire 2023, la Commune a soutenu une campagne de publicité de Car Postal pour faire mieux connaître l'offre vers l'hôpital de Lavaux, très appréciée des nombreuses personnes à mobilité réduite qui fréquentent cet hôpital. Elle est intervenue à plusieurs reprises auprès de Car Postal pour que la tête de ligne soit non pas « Cully gare », mais « Hôpital de Lavaux », car indiquer à la gare de Cully qu'un bus s'y rend est incompréhensible



pour beaucoup. Pour l'instant, ces démarches n'ont pas été couronnées de succès.

2. Les partenaires de mobilité ont-ils pu fonder l'absence d'amélioration d'offre et le décalage vis-à-vis de ce qui a été annoncé par le passé?

Les retards des travaux en gare de Lausanne expliquent en grande partie l'introduction tardive de la cadence au quart d'heure. En effet, pour améliorer les cadences, il faut augmenter le nombre de trains qui peuvent s'arrêter en même temps dans cet important nœud ferroviaire et y allonger les quais. C'est la conséquence de l'horaire cadencé helvétique, qui veut que les correspondances entre grandes lignes et lignes régionales soient assurées dans les grandes gares, ce qui exige qu'un grand nombre de trains s'y arrêtent quasiment en même temps. Or, il est malheureusement de notoriété publique que ces travaux en gare de Lausanne enregistrent un retard important (ils sont d'ailleurs à l'arrêt, cf. « 24 heures » du 27.08.2022). Cela est d'autant plus frustrant que les travaux ferroviaires en gare de Cully ont, eux, parfaitement respecté la planification et que les nouvelles infrastructures sont prêtes. Quoi qu'il en soit, l'introduction de la cadence au quart d'heure semble prévue à Cully en 2027 (même si ce délai doit encore être confirmé).

3. Quels moyens d'action et quelle marge de manœuvre aurait la commune comme collectivité publique afin que l'offre corresponde mieux aux besoins de la population?

La Commune a malheureusement une marge de manœuvre réduite en matière de trafic régional, car c'est le Canton qui commande l'offre (même s'il en refacture une partie aux communes). En matière de transports urbains, la Commune a toute latitude, à condition de payer les courses qu'elle commande, ce qui est très onéreux. La Municipalité réfléchit toutefois à la possibilité d'introduire des bus à la demande, notamment pour desservir certaines zones d'activités moins bien desservies que d'autres telles que le bourg d'Aran ou le centre sportif de la Tioleyre.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 septembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti